



## C I R C U L A I R E .

---

RÉVÉREND ET CHER MONSIEUR :

Les consolations que Nous a procurées le succès de votre zèle et de vos labeurs en accomplissant les conseils donnés par Nous dans notre dernière circulaire, Nous engageant, à l'occasion du saint temps du carême, à vous fournir quelques pensées qui pourront vous inspirer à faire un surcroît d'efforts vers le même but.

Dans ce siècle de relâchement général envers les lois de la pénitence chrétienne, nous devons nécessairement nous efforcer d'inspirer à notre peuple, par tous les moyens possibles, cet esprit de notre sainte mère l'Eglise, afin qu'il profite de ce "temps de la grâce" et de ces "jours du salut." Certes, il est vrai que, pour nous, le "jour du salut," c'est lorsque nous nous tournons vers Dieu par un sincère repentir. Cependant, le temps du carême est, à vrai dire, le "jour du salut" par excellence. En ce saint temps l'Eglise exhorte, commande même à tous ses enfants de faire pénitence d'une manière toute spéciale. En ce faisant elle accomplit le but de son existence, c'est à dire, la sanctification des âmes. Son divin Epoux, pendant qu'il était sur la terre, répondait à ceux qui lui demandaient, pourquoi ses disciples ne faisaient pas pénitence : "Les amis de l'Epoux peuvent ils être dans l'affliction tandis que l'Epoux est avec eux ? Mais un jour viendra que l'Epoux leur sera ôté, et alors ils jeûneront."